

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Février 1876.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Elections à la Chambre des députés.

Candidat :

**Henri DELAVAU**  
DÉPUTÉ SORTANT.

Chronique générale.

On remarque que les candidatures purement radicales présentées dans la plupart de nos départements sont, à quelques exceptions près, un assemblage de médiocrités trop pressées, ou de médiocrités sur le retour, qui ne peuvent se prévaloir d'aucun service rendu au pays. Les individus les plus compromis par leur excentricité forment le gros du bataillon.

Les réunions publiques de Paris nous donnent une idée de ce que messieurs les républicains appellent l'obéissance à la loi, le respect pour la loi, et autres grands mots destinés à capter la confiance des naïfs. La plupart des orateurs qui se font écouter et qui sont applaudis dans ces réunions, ne parlent que de « revanche à prendre » et, autant qu'il dépend d'eux, cherchent à soulever les esprits contre une, au moins, des institutions actuelles : le suffrage à deux et trois degrés qui, aux termes de la loi, nous a donné le Sénat.

Le discours qu'a prononcé M. Victor Hugo dans une réunion du 5<sup>e</sup> arrondissement, qu'il présidait, nous paraît être en ce genre une véritable insurrection contre la loi. On ne parlait pas naguère en termes

plus méprisants et plus vifs du suffrage censitaire. « Suffrage restreint, » « suffrage privilégié, » traduit à la barre du suffrage universel, tel est l'antagonisme que les républicains se plaisent déjà à établir entre le suffrage à deux degrés, qui élit le Sénat, et le suffrage universel, qui désigne les députés.

Voici, du reste, le texte des paroles prononcées par M. Victor Hugo :

« Citoyens, je n'oublie pas le devoir du président : le président préside et ne parle pas. Je n'ai donc point à faire de discours. Permettez-moi seulement une simple observation. Je demande à cette assemblée un calme profond, car vous n'êtes pas seulement des électeurs, vous êtes des juges.

« Certes, personne ici, et moi moins que personne, ne peut songer à contester l'obéissance due aux lois (?), et la Constitution est la préface de toutes les lois. Mais, sans manquer à l'obéissance qui, je le répète, lui est due, on peut dire que cette Constitution est loin d'être parfaite ; elle est sujette à révision, et, puisque j'ai prononcé ce mot, entendons-nous sur le sens qu'on doit lui donner.

« Avant tout, et sans que rien puisse l'ébranler ni l'amoinrir, avant tout et par-dessus tout, et hors de toute atteinte, il y a la République. (Applaudissements.) Non, la révision de la Constitution n'implique pas et ne peut impliquer le renversement de la République. La République est de droit éternel, antérieur et supérieur. Le droit de révision signifie le droit d'amélioration et non le droit de destruction. L'idée de révision dans la société est identique à l'idée d'éducation dans la famille, et la révision ne contient pas plus la faculté de destruction que l'éducation ne contient le droit de vie et de mort. (Bravos prolongés.)

« Donc, nous améliorerons la Constitution et nous maintiendrons la République. La monarchie n'a pas le droit de vie et de mort sur la démocratie. (Acclamations.) La République est et sera. (Oui ! oui ! Bravo !)

« Ceci est pour l'avenir. Quant au pré-

sent, voici l'objet de la réunion. *Un fait inouï vient de se produire. Les électeurs PRIVILÉGIÉS ont exclu de la représentation de Paris au Sénat un de ces hommes qui honorent et conseillent leur époque, un homme de l'épreuve, un homme de l'exil, un homme de la patrie, un de ces grands esprits dont la lumière est utile aux peuples et nécessaire aux assemblées, Louis Blanc. (Applaudissements prolongés. — Long mouvement.)*

« Cette exclusion inqualifiable est une faute. Qui l'a commise ? Le suffrage restreint. Cette faute contient en elle-même sa punition. Le suffrage restreint a voulu frapper Louis Blanc : ce n'est pas Louis Blanc qui est atteint, c'est le suffrage restreint qui s'est frappé lui-même. (Triple salve d'applaudissements.)

« Citoyens, je vous parle dans un désir de conciliation. (Très-bien ! très-bien !) et je tâche que ma parole ne dépasse point ma pensée. La faute est grande, la faute est inqualifiable, oui ; irréparable, non ! Et la preuve, c'est que vous allez la réparer. (Nous la réparerons ! — Oui ! oui !)

« Et c'est pourquoi je vous demande d'être calmes, car, je vous le répète, vous êtes des juges. Nous avons ici un grand spectacle : le suffrage universel traduit à sa barre le suffrage restreint... (Tonnerre d'applaudissements.)

« Citoyens, il sortira de ceci une leçon pour toutes les formes de vote privilégié. Cette leçon, nous l'attendons de vous. Le suffrage restreint a refusé au Sénat le grand citoyen Louis Blanc, le suffrage universel le donnera à l'Assemblée législative. (Oui ! oui ! — Bravos répétés. — Vive Victor Hugo !)

Comme on vient de le voir, autant de mots, autant de mensonges dans cette rhétorique de tribun. Il n'y a ni suffrage restreint, ni suffrage privilégié ; le Sénat est nommé par le suffrage universel au troisième degré, sans restriction, ni privilège, puisque l'élection seule institue les électeurs sénatoriaux, quels qu'ils soient.

M. Victor Hugo, d'ailleurs, aurait bien mauvaise grâce à débâter contre le mode

d'élection qui l'a fait ce qu'il est. Mais tous les révolutionnaires sont ainsi faits, qu'ils n'acceptent jamais franchement les effets de la loi quand ils leur sont contraires. On appelle cela « sortir de la légalité pour rentrer dans le droit. »

M. Robinet de Cléry, procureur général à la cour de Lyon, a adressé aux procureurs de la République de son ressort la circulaire suivante :

« Lyon, le 4<sup>e</sup> février.

« Monsieur le procureur de la République,

« La période électorale est ouverte. Votre mission est d'assurer pendant ce temps le respect de l'ordre et de la loi.

« Ce n'est pas, vous le savez, une période de licence pendant laquelle le règne des lois serait suspendu.

« Des réunions publiques peuvent être tenues en se conformant aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 6 juin 1868. Il ne s'agit pas de clubs ouverts à tout venant : les électeurs de la circonscription électorale et les candidats ont seuls le droit de s'y présenter.

« Les bulletins de vote peuvent être distribués sans autorisation ni dépôt ; les professions de foi signées des candidats, les manifestes et affiches signés par un ou plusieurs électeurs peuvent être répandus et placardés après un simple dépôt à votre parquet. Mais les imprimés qui n'ont pas ce caractère, les livres, écrits, brochures, gravures et lithographies, restent soumis aux dispositions de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849 sur le colportage.

« Les discours tenus dans ces réunions, les programmes exposés dans ces manifestes électoraux ne doivent être, sous aucun prétexte, l'occasion d'une violation de la loi. Il n'est pas permis, pendant la période électorale plus qu'en temps ordinaire, d'outrager la religion, les représentants de l'autorité publique, les ministres du culte, d'attaquer le principe de la propriété et les droits de la famille, d'exciter à la haine des ci-

différentes rues et ruelles avec des gestes d'effroi ou de désespoir.

J'ouvris ma fenêtre.

Dans leurs cris je décelai un nom de bateau, et au milieu de leurs paroles confuses et précipitées je compris bientôt que la *Théotiste*, barque du port des Sables, n'était point rentrée à la marée précédente, comptant sans doute faire bonne pêche jusqu'au soir, et qu'on l'apercevait vers les rochers du fort Saint-Nicolas.

Le vent la poussait sur les écueils, et elle avait déjà manqué trois fois l'entrée du chenal.

Je sortis et suivis la foule.

Presque toute la ville était là, sur le remblai et sur la jetée, au commencement de la jetée, du moins, car on ne pouvait arriver jusqu'à la pointe, balayée à chaque instant par les lames. L'écume rejaillissait jusqu'à la lanterne du petit phare qui la termine.

Cette mer si calme la veille, et dont chaque lame venait expirer mollement aux pieds des promeneurs, se montrait aujourd'hui irritée et menaçante.

Tout le long de la belle plage de sable doré, si fin et si doux, les vagues s'élevaient à une telle hauteur qu'elles cachaient l'horizon ; on les voyait s'avancer rapides et semblant rouler un flot dans leur eau jaunâtre et livide.

Puis tout à coup la crête blanchissait, se recourbait en avant, et la vague, s'écroutant, se brisait

dans toute sa longueur avec un bruit sinistre qui couvrait toutes les voix.

Pourtant un cri immense s'éleva, plus fort que la tempête, à la vue de la *Théotiste* qui apparut, désemparée, au bout même de la jetée.

Un coup de mer avait brisé son mât et arraché son gouvernail au moment où sa dernière bordée allait l'amener dans le chenal. Plus d'espoir ! la barque était perdue, et l'on voyait distinctement les malheureux qui la montaient debout sur le pont et implorant un secours impossible.

Sur la jetée, une femme, ses cheveux gris flottant au vent furieux, courait, criait, pleurait, se tordait les mains, et suppliait les hommes muets et sombres.

— Allez-y ! pour l'amour de Dieu, allez-y ! disait-elle. Mon pauvre fils ! vous savez bien que je n'ai plus que lui. La mer m'a déjà pris mon père et mon mari. Ne le laissez pas périr là, sous vos yeux ! Que deviendrai-je ? Comment élèverai-je ses orphelins ? Il faudra donc que j'aie me jeter à la mer avec eux ! Neveu, mon fils vous a sauvé, ne l'abandonnez pas ! Giraudeau, quand vous étiez malade, il partageait sa pêche avec vous ! Borie, vous êtes son ami d'enfance ; vous ne pouvez pas le laisser mourir, lui et son garçon, son aîné, un si bel enfant, qui fera un si bon marin ! Ayez pitié d'eux ! ayez pitié de moi ! Ah ! si je pouvais gouverner une barque !

Mais à ses supplications les marins secouaient la tête. L'un d'eux répondit même assez rudement, en ôtant sa pipe de sa bouche pour essuyer une larme qu'il n'avait pu retenir :

— Il n'est pas juste que des braves gens aillent se noyer pour ne sauver personne.

— Ce n'est pas la peine d'essayer, reprit un autre ; Landineau même ne l'oserait pas.

— Où donc est-il, le père Landineau ? demanda un troisième.

— Vous savez bien que c'est aujourd'hui son jour de chagrin ; il ne bougera pas de chez lui.

— Chagrin ou non, ça m'étonnerait bien si la tempête ne le faisait pas sortir. Tenez, le voilà qui arrive.

En effet, un homme venait des maisons, marchant à grands pas entre les pieux qui servent à étendre les filets.

Il était en habit de mer, coiffé du suroit (1) et vêtu de la vareuse de toile huilée. Il alla jusqu'à l'endroit d'où l'on pouvait voir l'agonie de la *Théotiste*, et, grommelant entre ses dents :

— Hum ! fit-il, ça presse.

Puis, se faisant un porte-voix de ses grosses mains :

— Ohé, les gars du pilote ! à moi la Bretonne, et vite !

(1) Suroit, chapeau dont la partie postérieure est très-longue et s'abat de manière à protéger le cou et les épaules.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UN REPENTIR

La petite ville des Sables-d'Olonne doit être, en hiver, le plus triste séjour du monde, quand la bise siffle à travers ses rues tortueuses et mal pavées, bordées de maisons inégales.

Je n'avais pas fait cette réflexion pendant un mois passé en plein soleil sur sa plage étincelante ; j'avais trouvé la ville pittoresque, la mer splendide et le pays plein de caractère.

Elle me vint le 29 septembre, jour de Saint-Michel.

Le temps venait subitement de changer ; il faisait froid, le ciel était noir, et je m'ennuyais dans la chambre que j'avais louée à un pêcheur du pays.

Je fermai le livre que je lisais depuis le déjeuner ; puis j'allai m'appuyer machinalement le front aux vitres de la fenêtre.

Tout à coup j'entendis une grande rumeur : des femmes, des enfants, des marins, accouraient par

toyens les uns contre les autres, de publier de fausses nouvelles, de détourner de leurs devoirs les militaires des armées de terre et de mer. La religion, la morale, la vérité, la paix publique sont des biens essentiels placés au-dessus des luttes des partis et confiés d'une manière toute spéciale à votre vigilance.

» Si quelqu'un des délits que je viens d'énumérer vous est signalé, vous voudrez bien prendre mes instructions pour en assurer la répression immédiate.

» Le jour du scrutin, l'ordre le plus parfait doit régner dans le pays. Il faut que chaque citoyen puisse remplir en paix son devoir électoral, sans subir l'outrage des clameurs de la foule. Il appartient à l'autorité militaire, dans le territoire soumis à l'état de siège, à l'autorité administrative partout ailleurs, de prendre des mesures préventives pour empêcher les promenades tumultueuses, les cris de vociférations troublant la tranquillité des habitants.

» Votre rôle consiste à être prêt à déférer au tribunal correctionnel, en état de flagrant délit, tout acte de rébellion et d'outrage aux agents de la force publique, toute infraction à la loi du 7 juin 1848 sur les attroupements.

» Vous poursuivrez de la même manière les clameurs et démonstrations menaçantes pouvant porter atteinte à l'exercice du droit électoral, et vous ne laisserez pas aux particuliers le soin d'obtenir réparation des injures qui leur seraient adressées sur la voie publique à l'occasion des élections.

» Je vous prie de vouloir bien réclamer le concours de tous les officiers de police judiciaire de votre arrondissement pour l'exécution de mes instructions. Prévenu par eux, vous m'informerez immédiatement de tout incident et vous m'adresserez à la fin de la période électorale un rapport d'ensemble sur les faits parvenus à votre connaissance.

» Recevez, etc. »

Un des nouveaux sénateurs élus par la bonne ville de Paris et qui était si chaudement recommandé par M. Gambetta, M. de Freycinet, est resté légendaire dans son nombre de régiments de l'armée, pour une invention qu'il mit en pratique au beau temps de la Défense nationale.

C'était l'époque où, pour anéantir l'ennemi, on rêvait les moyens les plus insensés ; on a même été jusqu'à essayer sérieusement un canon, lequel lançait des « sabres !! »

M. de Freycinet, lui, avait imaginé d'adapter à la balle du chassepot une pointe d'acier, ce qui est parfaitement inutile, la balle ordinaire du chassepot ayant une pénétration plus que suffisante.

Un certain nombre de cartouches ainsi faites avaient été distribuées dans les compagnies. Malheureusement, la fameuse tête d'acier n'était pas bien calculée pour entrer dans la culasse du fusil. En voulant la forcer, les hommes faisaient éclater la cartouche, et le recul du levier leur emportait la main droite.

Une femme qui l'avait suivi saisit son vêtement comme pour le retenir.

— N'ait pas peur, Marianne, lui dit-il ; c'est aujourd'hui la Saint-Michel, ça nous portera bonheur.

Et il descendit l'escalier de fer pratiqué dans le mur de la jetée, avec ses matelots.

Un instant après, il était dans sa barque qu'on lui avait amenée au bas de l'escalier, et remontait le chenal contre le vent.

Cela prit du temps, et le ressac emporta la *Théotiste* au large au moment où la *Bretonne* allait l'atteindre.

Landineau vira de bord et se dirigea vers le bateau en danger.

La nuit commençait à tomber, et un brouillard épais et presque gluant, ce brouillard qui soulève la mer plus que le vent le plus fort, enveloppait tous les objets.

La barque en perdition avait disparu ; l'autre disparait aussi.

Il y eut un quart d'heure d'angoisse silencieuse, un quart d'heure qui dut contenir un siècle de douleurs pour les pauvres femmes qui attendaient un arrêt de vie ou de mort.

Enfin on distingua quelque chose un peu à droite du bout de la jetée, et, un instant après, un câble lancé par une main vigoureuse vint tomber au milieu des matelots penchés sur le parapet.

Consulter à ce sujet les souvenirs des soldats de l'armée de la Loire.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

A côté des sornettes révolutionnaires que renferment les feuilles républicaines, et qui nous réjouiraient si elles n'étaient de nature à tourner la tête à des milliers de pauvres diables ; à côté des mensonges qu'elles éditent tous les jours sans vergogne et sans pudeur, il faut enregistrer la satisfaction avec laquelle ces mêmes journaux républicains et par conséquent les petites feuilles écarlates de notre région, enregistrent les attaques dirigées contre le gouvernement et ses ministres par la presse étrangère.

Les journaux dévoués à la politique de M. de Bismark déclarent que les élections sénatoriales sont la condamnation du gouvernement du maréchal, et que M. Buffet doit donner sa démission. De la part de journaux anglais, prussiens, il n'y a rien là de bien extraordinaire.

Mais ce qui fait vraiment monter le rouge au front, c'est de voir des journaux français reproduire ces injures et ces attaques, en les faisant suivre de réflexions approbatives que des journalistes français n'ont pas honte de signer de leur nom.

On lit dans le *Salut public* :

Un de nos lecteurs nous raconte le fait suivant, dont il a été témoin le 30 janvier :

« Dimanche soir, au moment où, à leur sortie de l'hôtel-de-ville, les sommités radicales de Lyon étaient saluées par les cris de : « Vive la République ! » un monsieur, placé au milieu des spectateurs, cria :

« Vive la France ! »

« A peine eut-il poussé ce cri, qu'il se vit entouré par quelques énergumènes et insulté de la plus lâche façon.

« Les épithètes de « mouchard, calotin » et *tutti quanti* lui étaient prodiguées, ainsi qu'aux quelques personnes qui prirent sa défense.

« Le cri de : « Vive la France ! » est-il considéré par les républicains comme un cri séditieux, pour que quelques individus (Dieu sait quels individus !) s'en formalisent au point d'insulter odieusement un homme de cœur ? »

C'est toujours la même question. Quelle est notre véritable patrie ? Est-ce la France ? Est-ce la République ? Et, faire des vœux pour celle-là n'est pas insulter sa rivale ?

Le *Petit Lyonnais* racontait l'autre jour qu'une manifestation s'est produite à Lyon au moment où le scrutin sénatorial a été connu.

Il paraît que l'on a beaucoup crié : « Vive la République ! » — bien entendu — et « Vive Jules Favre ! »

Vive Jules Favre !!! vrai ! ceux qui ont poussé ce cri ne sont pas difficiles, mais de la part des radicaux rien ne doit plus étour-

ner. Pour ces gens-là, les faux, politiques ou privés, sont vêtus de Français tombés dans les neiges de la Suisse tient trop peu de place dans l'esprit de ces messieurs, pour que la vue de celui qui a causé la mort de tant de malheureux soit capable de le raviver.

On a la mémoire courte en France ; au moment où une fusion est faite ou sur le point de se faire entre M. Thiers et M. Gambetta, il est opportun de rappeler un discours que nous ne saurions trop reproduire.

Les 8 et 20 juin 1871, M. Thiers, appréciant l'homme et les événements, disait :

« A mon avis, la faute de la guerre poursuivie à outrance a commencé, non pas à Paris, mais sur la Loire, lorsqu'il n'y avait plus d'espérance raisonnable de former, au-delà de ce fleuve, des armées capables de dégager Paris. C'est là qu'a commencé la faute.

« Je crois que si l'on s'était arrêté sur la Loire, la dépense aurait été alors à peu près de 42, 43 ou 4,400 millions...

« J'ai la conviction que, si nous avions fait la paix à ce moment, nous aurions moins perdu en territoire et moins donné en indemnité de guerre. Au lieu de 5 milliards, nous aurions pu obtenir la rançon de la défaite pour 2 milliards 1/2.

« Les hommes qui avaient fait la révolution du 4 septembre ont eu, à mes yeux, un tort, celui d'avoir voulu prolonger la guerre au-delà de l'intérêt bien évident du pays.

« Cette faute s'est commise hors de Paris... C'était à ceux qui étaient hors de Paris de considérer s'ils avaient les moyens de repousser l'étranger, et si les moyens qu'ils allaient employer étaient ceux qui convenaient.

« Ils se sont trompés, grandement trompés : ils ont prolongé la guerre au-delà de toute raison ; ils ont employé les moyens les plus mal conçus qu'on ait employés à aucune époque, dans aucune guerre.

« Oui, messieurs, nous étions tous révoltés, je l'étais comme vous tous, contre cette politique de FOUS FURIEUX qui mettait la France dans le plus grand péril.

« Pour continuer cette politique INSENSÉE, on avait l'audace de vouloir ôter au pays l'exercice de ses droits ; on ne voulait pas qu'il y eût une Assemblée. Pour moi, j'ai lutté autant qu'on le pouvait, à Tours et à Bordeaux, contre cette prétention antinationale, atroce par ses résultats, arrogante, insolente, de vouloir, à quelques-uns qu'on était, se substituer à tous, contre la France elle-même, quand il s'agissait de son salut.

« Reportez-vous à la situation que nous avons à Bordeaux. Quelle idée vous a dominée ? Vous avez songé à une seule chose : à enlever le pouvoir aux hommes aveugles, aux despotes qui prétendaient retenir la France dans leurs mains.

» A. THIERS. »

EFFET LE PLUS CLAIR DES RÉVOLUTIONS.

Il n'y a pas d'ouvrier qui ne sache, par expérience, qu'en temps de révolutions — comme nous en subissons, hélas ! pour notre malheur, — le travail devient rare d'abord, puis disparaît ensuite presque complètement, pour peu que la tourmente se prolonge.

Il n'y a pas de commerçant — sauf le marchand de vin au détail, et encore ! — qui n'ait vu sa vente diminuer et finalement devenir nulle quand l'anarchie règne dans la rue, et que la direction du gouvernement flotte au gré des ambitieux de bas étage qui se sont emparés du pouvoir.

Il n'y a pas de cultivateur qui n'ait éprouvé une perte de moitié, au moins, sur les produits de toute sorte qu'il a été forcé de réaliser pendant la même période.

Exemples : Après la révolution de 1848, le blé, qui était à 22 fr. l'hectolitre jusqu'au 24 février, tombait à 10 fr. du jour au lendemain, le vin suivait la même dépréciation, et tout le reste à l'avenant.

Il n'y a pas de propriétaire, de rentier, de retraité, de pensionnaire de l'Etat ou autre, tous gens arrivés à cette époque de la vie où l'on croit pouvoir jouir comme la fourmi de ce qu'on a amassé par son travail, qui n'aient ressenti un déficit sur leurs revenus pendant tout le temps que durent les gouvernements d'aventure.

C'est qu'aussi, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, il y a entre ouvriers, commerçants, cultivateurs, propriétaires et rentiers, une solidarité intime, qu'aucune utopie, qu'aucuns décrets, qu'aucunes lois même, ne sauraient diminuer ou retrancher. Tous souffrent à la fois par la même cause : la révolution, laquelle frappe d'un seul coup les intérêts divers que nous venons d'énumérer, sans compter bien d'autres qui ressortent de l'esprit de la science, etc.

Comme ces inondations terribles produites par la crue subite de nos grands cours d'eau qui détruisent en même temps les châteaux, les usines et les chaumières exposés aux atteintes du fléau, le courant révolutionnaire, plus large dans ses allures, culbute à son passage tout ce qu'il rencontre debout, c'est-à-dire la nation tout entière...

Et si quelques-uns des meneurs du mouvement profitent personnellement — parce qu'ils n'ont absolument rien à perdre, pas même leur réputation — du cataclysme déchaîné par eux sur notre malheureuse société, ce gain monstrueux autant qu'illicite ne dure guère, et bientôt ils retombent plus bas qu'ils n'étaient avant leur levée de boucliers, quand ils ne paient pas par une balle ou par l'exil une énergie si mal employée.

Mais en attendant que le courage, le bon sens et la raison reprennent le dessus, ces professeurs de barricades et de révolutions remuent les idées les moins pratiques ; ils décrètent et légifèrent au hasard ; de telle sorte qu'ils détruisent tous les rouages d'un gouvernement adapté à nos mœurs et à notre civilisation.

— Hale ! tout le monde est sauf ! cria Landineau.

Et les hommes s'attendant au câble, remorquèrent jusque dans le port la *Bretonne* et la coque mutilée de la *Théotiste*.

Tout le monde suivait en courant.

Les naufragés et leurs sauveteurs mirent pied à terre à la cale, et comme la vieille mère oubliait d'embrasser ses enfants pour baiser les mains du courageux pilote, il les retira doucement en lui disant :

— Assez, assez ! Vous savez ce que je demande : une prière pour mon petit Michel, et une pour son vieux père, quand le bon Dieu lui aura fait la grâce de le prendre dans un sauvetage.

Et il s'éloigna lentement, soutenant sa femme, qui était venue toute tremblante encore se pendre à son bras.

La foule se dispersa, et je me disposai à rentrer avec la femme de mon hôte, bonne personne, un peu bavarde, qui se répandait en réflexions sur ce qui venait d'arriver, et sur ce qui était arrivé vingt-cinq ans auparavant.

Elle me donnait envie d'en savoir davantage.

— Landineau est pilote, n'est-ce pas ? lui demandai-je. Est-ce qu'il est Breton, qu'il a appelé sa barque la *Bretonne* ? Je croyais que vous n'aimiez pas beaucoup les Bretons par ici ?

Elle secoua la tête.

— Oh ! que non, il n'est point Breton ; il est

bien Sablais, allez ! Et s'il a appelé sa barque de ce nom-là, c'est justement pour n'avoir pas assez aimé les Bretons dans le temps. Ah ! c'est toute une histoire.

— Alors contez-la moi !

— Voilà ce que c'est, dit-elle en s'asseyant sur un banc de la promenade où nous étions arrivés, devant le mur de son jardin, et en rangeant ses jupes pour me faire une place à côté d'elle. Ce que je vais vous raconter s'est passé il y a vingt-cinq ans.

Dans ce temps-là, la sardine commençait depuis quelques années à se vendre un bon prix, à cause des fabriques de salaisons qui s'étaient établies dans le pays. Les Bretons, qui ne sont pas riches, venaient s'installer avec leurs bateaux dans notre port pendant tout l'été, pour faire la pêche.

Les gens d'ici ne les aimaient point, et disaient qu'ils pouvaient bien prendre les sardines qui allaient dans leur pays, au lieu d'ôter le pain de la bouchée aux Sablais.

Les Bretons répondaient que la mer est à tout le monde avec le poisson qui est dedans, et que s'ils le trouvaient plus facile à prendre par ici que chez eux, ils avaient bien le droit d'y venir.

Et puis, comme ils ont en Bretagne une mer très-mauvaise, ils sont habitués aux dangers et ne les craignent point ; si bien qu'ils sortaient par tous les temps, et faisaient souvent des pêches su-

perbes, lorsque aucun Sablais n'avait osé bouger.

Aussi, quand l'un d'eux était en péril, il n'y avait pas de risque qu'on allât de bonne amitié lui porter secours ; il n'y avait que les pilotes qui leur aidaient, et encore ne le faisaient-ils pas de trop bon cœur.

(La fin au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 7 février 1876.

MONTE-CRISTO

Grand drame en 5 actes, 2 parties et 13 tableaux, par Alexandre Dumas.

Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Aussi faut-il recommencer, après leur fuite, le même air qu'ils ont interrompu pendant leur courte apparition. De tant de promesses irréalisables, de déceptions, de mises et de ruines, que reste-t-il? Rien — rien — rien ! (1)

Est-ce là le progrès, nous vous le demandons? Non, mille fois non; car en toutes choses le progrès véritable consiste à aménager d'une façon lente mais continue. Pour être solide et durable, un monument doit être élevé doucement, avec précautions, de manière à ce que les premières assises aient le temps de prendre et de se tasser avant la construction des parties plus hautes; autrement l'on fait de la mauvaise besogne.

Eh bien! le résultat le plus clair des révolutions violentes, c'est de détruire l'édifice social sans s'inquiéter si la communauté approuve cette destruction. Une infime minorité, payant d'audace, s'impose à tout un peuple; elle profite de la trop grande facilité d'action que la centralisation met momentanément entre ses mains; et comme on a la crainte de voir tourner cette puissance éphémère aux procédés tranchants de la première révolution, on se soumet, tout en maudissant les cerveaux brûlés qui se sont faits chefs de la bande révolutionnaire et l'exploitent à leur profit.

D'ordinaire, cela dure ce que durent les roses; on cherche un sauveur, la grue de la fable, et tout rentre dans l'ordre et le silence pour quinze ou dix-huit ans au plus.... si bien qu'en France, depuis bientôt un siècle, sans compter les guerres que vous savez, il a fallu à notre beau pays la vitalité la plus miraculeuse pour ne pas succomber à tant de péripéties plus étonnantes les unes que les autres.

Et dire que cela ne nous corrige pas et que des votes inconscients vont peut-être nous faire traverser de nouvelles épreuves! Ne serait-ce pas navrant?

(Gazette des Campagnes.) MAYRE.

**Chronique Locale et de l'Ouest.**

**CONCERT DE CHARITÉ**

Au profit des pauvres secourus par le Bureau de bienfaisance.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui comme certain que M<sup>lle</sup> SEVESTE, première chanteuse du Grand-Théâtre de Nantes, se fera entendre mercredi soir au Concert de charité. C'est une bonne fortune pour tous les amateurs. M<sup>lle</sup> Seveste est une artiste véritable qui, pendant cinq années, a tenu le premier rang à l'Opéra-Comique de Paris. Le concours de M<sup>lle</sup> Seveste a amené quelques modifications au programme de la soirée. Voici l'ordre dans lequel les morceaux seront exécutés :

**PREMIÈRE PARTIE.**

- 1° *L'Italiane à Alger*, ouverture de Rossini.
- 2° *Souvenirs du Père Antoine*, chantés par M. B...
- 3° *La Part du Diable*, fantaisie de Verroust, pour hautbois, par M. LEBERT.
- 4° *Air du Barbier*, de Rossini, chanté par M<sup>lle</sup> SEVESTE.
- 5° Fantaisie d'Alard sur *Robert le Diable*, pour violon, par M. GOUBAULT.
- 6° *Oiseaux légers*, de Gumbert, chanté par M. C...
- 7° *I like but the night*, scène comique, chantée par M. M...
- 8° *Béatrice*, fantaisie de Bellini.

**DEUXIÈME PARTIE.**

- 1° *Tancrède*, ouverture à grand orchestre (Rossini), par les amateurs de la ville.
- 2° *Le Corréo*, chanté par M. B...
- 3° *Don Pasquale*, fantaisie de Verroust, pour hautbois, par M. LEBERT.
- 4° *Mon cœur soupire*, de Mozart, chanté par M<sup>lle</sup> SEVESTE.
- 5° *La Tour des Pins*, fantaisie de Hemmerlé.
- 6° *Alleluia d'amour*, de Faure, chanté par M. C...
- 7° *Deux pensées fugitives*, d'Ernst et Heller, par M. GOUBAULT.
- 8° *La Fille du Régiment*, chantée par M<sup>lle</sup> SEVESTE.
- 9° *Le Monde tel qu'il est*, chansonnette comique, par M. M...

L'ouverture de la location, pour le Con-

(1) Pardon! il reste 10 milliards de dettes, 200 mille hommes sacrifiés, Paris brûlé, le territoire envahi, et une nuée de sangsues révolutionnaires à l'assaut du budget! Il reste la liste civile des révolutionnaires, qui est deux fois plus élevée et deux fois plus stérile que les listes civiles tant reprochées aux monarchies.

cert de charité, aura lieu demain mardi, à 9 heures du matin, chez M<sup>me</sup> Thuau.

Samedi, dans l'après-midi, M. Carré père, couvreur à Saumur, était monté sur une toiture, rue de la Visitation, pour une légère réparation.

La neige était encore sur les ardoises; aussi le travail était-il périlleux. Tout-à-coup Carré glissa et il tomba sur le pavé de la hauteur de 10 mètres environ.

Il a survécu une heure à cette chute, sans avoir recouvré connaissance.

**LES CANDIDATS CONSERVATEURS DE MAINE-ET-LOIRE.**

Voici la liste des candidats conservateurs de notre département pour les élections législatives du 20 février 1876 :

Angers : 1<sup>re</sup> circonscription (Angers Sud-Est, Chalonnes-sur-Loire, les Ponts-de-Cé, Thouaré) :

M. TH. DE SOLAND, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, membre du Conseil général.

Angers : 2<sup>e</sup> circonscription (Angers Nord-Est, Angers Nord-Ouest, Tiercé, le Louroux-Béconnais, Saint-Georges-sur-Loire) :

M. FAIRE, avocat.

Cholet : 1<sup>re</sup> circonscription (Chemillé, Cholet et Montfaucon) :

M. A. DE MAILLÉ, député sortant.

Cholet : 2<sup>e</sup> circonscription (Beaupreau, Champtoceaux, Montrevault, Saint-Elorent-le-Vieil) :

M. H. DURFORT DE CIVRAC, député sortant.

Saumur (Doué-la-Fontaine, Gennes, Montreuil-Bellay, Saumur, Vihiers) :

M. H. DELAVAU, député sortant.

Segré (Châteauneuf, le Lion-d'Angers, Pouancé, Segré) :

M. ERNEST GUIBOURD, conseiller général.

Nous avons annoncé l'ouverture des assises de Maine-et-Loire pour aujourd'hui lundi, sous la présidence de M. le conseiller d'Espinay. Dans la liste des jurés appelés à siéger dans cette session, nous remarquons les suivants, qui appartiennent à l'arrondissement de Saumur :

- MM.
- Oudry, Benjamin, adjoint à Antoigné.
- Bodet, Jean-Pierre, propriétaire à Saint-Hilaire-du-Bois.
- Poitou, Marcel, officier en retraite à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
- Seigneur, René-Benjamin, maire à Dampierre.

L'administration des postes vient d'envoyer de nouvelles instructions à ses agents, pour que, pendant la période électorale, circulaires, lettres, brochures, etc., soient plus que jamais, si c'est possible, fidèlement et régulièrement distribués.

Ces instructions viennent à point, car quelques plaintes se sont fait entendre, paraît-il, lors des élections sénatoriales, où le nombre des électeurs était bien limité — 40,000 environ, — tandis que, pour les élections législatives, 9,000,000 d'électeurs prendront part au vote.

**RÉCOLTE DU VIN EN 1875.**

Le *Moniteur vinicole* donne les chiffres définitifs, et par département, de la récolte en vins de 1875, qui dépasse toutes les prévisions, car elle s'élève de plus de 13 millions d'hectolitres au-dessus de celle de 1869, regardée comme la plus grande du siècle, et qui était de 70,000,000 d'hectolitres. Si, faisant une comparaison d'un autre genre, on se demandait laquelle des deux grandes récoltes contenait le plus d'alcool, il est probable que 1869 l'emporterait de beaucoup sur 1875, car, sûrement, on peut évaluer à une moyenne de 10 degrés d'alcool les vins de 1869, et ceux de 1875 n'ont assurément pas une moyenne de 8 degrés.

Voici les chiffres pour les départements de notre région :

Département	Hectolitres.
Indre-et-Loire	2.471.086
Loire-Inférieure	2.635.499
Maine-et-Loire	4.463.374
Mayenne	560
Sarthe	489.867
Sèvres (Deux)	520.580

Vendée	4.015.982
Vienne	4.536.756

**LES FÊTES D'ORLÉANS.**

Dans quelques semaines, un grand concours régional s'ouvre à Orléans. Le conseil municipal et les principaux habitants de la ville ont été convoqués pour étudier l'organisation des fêtes et réjouissances publiques qui seraient données à cette occasion.

Voici les projets auxquels on semble devoir s'arrêter :

1° Une grande cavalcade historique, représentant l'entrée de Jeanne d'Arc à Orléans, après la levée de l'état de siège. Le conseil municipal aura à voter des fonds pour l'équipement de cavaliers du 30<sup>e</sup> d'artillerie, destinés à grossir le cortège.

2° Un carrousel sera donné par les officiers du 41<sup>e</sup> régiment de hussards en garnison à Fontainebleau ;

3° Un grand bal sera organisé dans la magnifique salle de l'Institut ;

4° Il y aura un grand concert avec des artistes de l'Opéra, et concours de musiques et d'orphéons.

**LES ENGIN PROHIBÉS.**

Avis, pour l'année prochaine, aux amateurs de petits oiseaux.

Le tribunal correctionnel de Montbrison, dans son audience du 10 janvier, a décidé que les possesseurs ou propriétaires qui peuvent chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans l'enclos attenant à leur habitation, n'ont pas le droit de faire usage des filets et engins de chasse que la loi interdit à ceux qui chassent sur les propriétés ouvertes.

« Attendu, en effet, qu'aux termes de l'article 12 du paragraphe 3 de la loi de 1844, sur la police de la chasse, la simple détention, à domicile, des filets et engins de chasse est prohibée et constitue un délit indépendant de l'usage qui en aurait été fait ;

» Attendu que cette disposition générale et absolue s'applique à tous les détenteurs, et que, par voie de conséquence, on est conduit à décider, conformément à la jurisprudence constante de la Cour de cassation, que la détention et l'usage de ces engins étant punis de la même peine, on ne peut considérer leur usage par les possesseurs d'héritages clos comme licite, alors que leur simple détention entraîne contre eux les mêmes conséquences pénales que contre tous les autres détenteurs. »

La peine prononcée par le tribunal a été celle de l'amende (50 fr.) et de la confiscation des engins saisis, qui consistaient en un certain nombre de carreaux placés sur champ; l'inclinaison de chacun de ces carreaux était maintenue par un système de petites bûches de bois, d'une extrême mobilité, qu'il suffisait à l'oiseau de toucher pour déterminer la chute du carreau sur lui.

**Faits divers.**

LE DRAME DE NANCY. — Mardi a commencé à Nancy le tirage au sort de la classe 1875. Malheureusement, il y a à cette occasion un accident déplorable à enregistrer. Vers cinq heures du soir, les nommés Thouvenin, ferblantier, Marchal, employé au télégraphe, et Delorme, ouvrier en papiers peints, ayant été passer l'après-midi à Tomblaine en compagnie de deux autres camarades, conscrits comme eux, voulurent traverser la Meurthe sur la glace; mais, quand ils furent au milieu de la rivière, la glace se rompit et l'un d'eux tomba à l'eau; trois de ses amis voulurent l'aider à se retirer et partagèrent son sort. Heureusement, le sieur Caro, demeurant rue La Salle, 13, vint à leur secours et parvint à sauver un de ces jeunes gens.

Il s'efforça de sauver les trois autres, mais vainement, et ne put que ramener les cadavres de Thouvenin et de Marchal. C'est hier matin, seulement, qu'on a retrouvé le corps de Delorme.

Ce triste événement a causé une vive émotion dans la rue Notre-Dame, qu'habitaient deux des victimes. Quant à Marchal, il était estimé de beaucoup de monde, comme facteur du télégraphe.

Il y a quelques jours, le jeune Malard de la commune de Vélaines, près de Bergerac, trouva un porte-monnaie très-volumineux.

Quelques instants après, il voit venir un domestique qui lui demande s'il n'a rien trouvé sur la route. Le jeune homme répond en montrant le porte-monnaie, que le domestique reconnaît pour celui que son maître a perdu.

Il félicite Malard de sa trouvaille, lui affirmant qu'il sera généreusement récompensé, car il s'agit d'une somme très-considérable.

Ils se mettent en route pour rejoindre le propriétaire, qu'ils atteignent près du bois de Bonneville, à quelques kilomètres de Vélaines.

N'oublions pas, pour faire comprendre quelle joie dut éprouver le possesseur de l'objet perdu, de dire que le porte-monnaie contenait quelque chose comme 9,000 fr.

Après avoir cordialement remercié Malard, le monsieur n'oublie pas la récompense due à sa probité. Il met la main à sa poche et en tire la somme de deux sous qu'il présente au jeune homme. Celui-ci ouvre de grands yeux en voyant ce morceau de cuivre et le refuse net.

**On écrit d'Arras :**

Lundi, vers neuf heures et demie du matin, le son du carillon fit accourir sur la place de Bailleul une foule de personnes. C'était une noce assez curieuse qui en était la cause.

Le nommé Constant Decherf, âgé de quatre-vingt-trois ans, se mariait avec la nommée Jeanne Cardinael, âgée de soixante-dix-neuf ans.

Ils portaient assez gaillardement à eux deux, dit la *Bailleulloise*, le total respectable de cent soixante-deux printemps; après la bénédiction nuptiale qui leur fut donnée en l'église Saint-Vaast, la noce se dirigea vers l'Hannedries, où un magnifique repas avait été préparé par les fermiers les plus voisins.

Afin que rien ne manquât à cette noce, la journée fut terminée par un bal, ouvert par les mariés.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Il paraît maintenant certain qu'une convocation de l'armée territoriale aura lieu vers le milieu de mars prochain. Le ministre de la guerre l'aurait même annoncé à un député qui l'interrogeait sur ce sujet. A la veille de cette convocation, nous ne saurions trop engager MM. les officiers à donner le plus tôt possible des ordres pour faire faire leurs uniformes par les tailleurs spéciaux qui s'occupent de l'habillement militaire. Parmi les tailleurs, que MM. les officiers nous permettent de leur recommander la maison COLLIN, rue Jean-Jacques Rousseau, 53. La maison Collin est celle qui leur fournira leur uniforme avec le plus de promptitude et au meilleur compte.

Le numéro que *l'Univers illustré* a publié la semaine dernière est excellent, tant au point de vue de l'intérêt et de la variété qu'à celui de la belle exécution des gravures. Nous mentionnerons d'une manière toute spéciale la planche en double format intitulée : « les deux sœurs », contenant les ravissants portraits de S. A. R. la princesse de Galles et de S. A. I. la Césarewna. Nous voyons ensuite : le maréchal-président de la République et M<sup>me</sup> la marquise de MacMahon visitant l'exposition de Pils, à l'Ecole des Beaux-Arts; le portrait de Frédéric-Lemaître, avec les principaux types créés par l'illustre artiste; apparition d'un photographe dans le Cercle polaire; une salle de danse au Groënland; souvenirs d'Egypte, trois planches fort curieuses, surtout en ce moment où l'attention publique se porte sur les affaires du khédivé; une séance de la Chambre des pairs, à Lisbonne. — Rébus, problème d'échecs.

On voit que *l'Univers illustré* reste digne de la réputation de bon aloi qu'il a conquise par des efforts incessants. Quant à sa partie littéraire, elle est à la hauteur de sa partie artistique; c'est là un fait trop notoire pour que nous ayons besoin d'y insister. Mais nous tenons à rappeler qu'en ce moment *l'Univers illustré* offre à ses abonnés une PRIME ENTièrement GRATUITE consistant en volumes choisis parmi les œuvres des plus célèbres écrivains.

**CRÉDIT GÉNÉRAL.** — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

LES PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO  
ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.  
RADIS ROSES? mazurka.  
FRANCE ADORÉ! Marche française.  
CŒUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC :  
Cerises Pompadour, valse, Radis Roses? mazurka.  
JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)

Valses chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Méodies célèbres de Jules Klein :

Rayons Perdus, Soupir et Baiser.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour les Méodies ; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

8<sup>e</sup> année.  
**LE MONITEUR**  
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Parait tous les Dimanches  
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES  
Résumé de chaque numéro :  
4 fr. Bulletin politique, Bulletin financier, Bilans des établissements de crédit, Recettes des chemins de fer, Correspondance étrangère, Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.  
PRIME GRATUITE  
Manuel des Capitalistes  
1 fort volume in-8°  
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS  
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS  
Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :  
6 heures 20 minutes du matin.  
11 — 30 — — — — —  
1 — 45 — — — — — du soir.  
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :  
5 heures 35 minutes du matin.  
10 — 45 — — — — —  
12 — 30 — — — — — du soir.  
6 — 20 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 FÉVRIER 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	67 95	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	740	12 50	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	98	»	»	Crédit Mobilier	201 25	1 25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	602 50	»	7 50
5 % jouiss. novembre.	104 50	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	318 75	»	3 75	Société autrichienne, j. janv.	648 75	»	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	475	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	317 50	»	17 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov.	587 50	»	2 50	Orléans	316 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	988 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	312	»	»
— 1865, 4 %	509	»	»	Midi, jouissance juillet.	716 25	1 25	»	Est	312	»	»
— 1869, 3 %	362	»	»	Nord, jouissance juillet.	1210	»	»	Nord	315 75	»	»
— 1871, 3 %	346	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1025	»	»	Ouest	310 50	»	»
— 1875, 4 %	472	»	»	Quest, jouissance juillet, 65.	640	»	3 75	Midi	312 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Vendée, 350 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	285	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	605	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1090	»	35	Vendée	240	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	490	»	»	Société immobilière, j. janv.	23	»	»	Canal de Suez	530	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	270	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	900	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
8 heures 8 minutes du matin, express.  
9 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)  
1 — 1 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 19 — — — — — express.  
7 — 17 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
8 heures 35 minutes du matin, omnibus.  
9 — 41 — — — — — omnibus.  
1 — 44 — — — — — soir, omnibus.  
10 — 28 — — — — — express.  
Létrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures 15 minutes.

P. GODET, propriétaire-gérant.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
43<sup>e</sup> ANNÉE (1875).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
— cartonné . . . . . 8 50

Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.

On peut se procurer chaque volume séparément.

**MAGASIN PITTORESQUE**

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (43<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1875.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.

1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
Cartonné . . . . . 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1854 à 1876, environ 50 gravures dans chaque Almanach.

Chaque almanach . . . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.

Prix . . . . . 15 fr.  
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.  
L'ouvrage complet . . . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.

Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15  
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4°. — 2<sup>e</sup> édition.  
Prix, broché . . . . . 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.

Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15  
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent, 1 vol. grand in-8°  
Prix, pour Paris, broché . . . . . 1 fr. 50  
— cart., doré sur tranche . . . 2 fr.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, rue Beaurepaire, Le dimanche 20 février 1876, à midi.

UN CLOS

Entouré de murs et contenant une petite maison, un petit terrain à côté de ce clos, et un pré ; le tout situé à la Roche, commune de Bagnoux, contenant 69 ares.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUS.

A VENDRE

BEAUX CHÊNES  
A HAUTE TIGE  
Sur la ferme de la Prée, Sise commune de Saint-Martin-de-la-Place.  
S'adresser à M. BAY, propriétaire aux Rosiers. (33)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON  
Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.  
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER PRÉSENTMENT,

UNE MAISON  
Rue de l'Échelle.  
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

LES PERSONNES qui désirent guérir vite et bien : Urines irritées. — Écoulements. — Rétrécissements. — Douleurs de la Vessie et des Reins. — Gravelle et Goutte, prendront tout de suite les OULES SUÉDOIS, seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovales, 4 fr. (envoi franco). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultations écrites d'un grand médecin. Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre, Paris. (563)

RIELLANT

DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Moux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Moux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET  
TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUTS LES JOURNAUX DE MODE  
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.  
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDÉ des parquets à cirer, 20 mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, Saumur.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE  
CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleuries, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE  
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol., 200 fr.  
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré, 85 fr.  
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée, 700 fr.  
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.  
Grand carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.  
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.  
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.  
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.  
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.  
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.  
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.  
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés et Opéras. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ouvrage marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.  
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscovice, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 14 volumes grand format. Prix : 50 francs.  
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le